



Association dans un local privé et ERP

Par **malomalo**, le **14/06/2015** à **15:10**

Bonjour
Nous venons d'acquérir une maison qui possède des dépendances dont une partiellement restaurée d'environ 100m².
Possédant une association dans laquelle j'organise des ateliers à caractère culturel, je souhaiterais utiliser cette dépendance comme local pour mon association.
Ce lieu est donc privé.
Notre association ne reçoit que des membres qui payent une cotisation.
A-t-on du coup le droit de recevoir nos membres dans notre local privé sans les mises aux normes ERP ?
Merci pour vos réponses car je trouve beaucoup de choses contradictoires sur internet donc je ne comprends rien !!

Par **moisse**, le **14/06/2015** à **16:05**

Bonjour,
[citation]Ce lieu est donc privé. [/citation]
Peu importe, les boîtes de nuit aussi.
[citation]Notre association ne reçoit que des membres qui payent une cotisation. [/citation]
Peu importe.
Votre établissement est un ERP de type "L" relevant du second groupe non assujéti
Un peu de lecture ici : <http://www.sdis85.com/conseils-et-prevention/etablisements-recevant-du-public---erp/erp-definition/>

Par **malomalo**, le **14/06/2015** à **17:03**

donc ? aucune possibilité ?

Par **moisse**, le **15/06/2015** à **08:03**

Bonjour,
Donc vous (re)lisez et vous en concluez le contraire.

Par **malomalo**, le **15/06/2015** à **09:03**

Tout ce que je lis, c'est que c'est interdit si ce n'est pas un ERP. Mais ce que je préfère, c'est deviner, décoder et déchiffrer les réponses comme celle-ci ! (c'est ironique évidemment)